

# **Concept de protection COVID-19**

## **Principes de base**

### **Participer aux entraînements/matches sans symptômes**

- Seules les personnes en bonne santé peuvent participer aux entraînements/matches

### **Respecter les règles de distanciation sociale**

- 1.5 mètres de distance entre les personnes  
y compris pour : trajet, vestiaire, douche, terrain
- 10m<sup>2</sup> de surface d'entraînement par personne
- 4m<sup>2</sup> de surface accessible pour un spectateur

### **Respecter les règles d'hygiène**

- Se laver les mains avec de l'eau chaude et du savon

### **Etablir une liste de présence pour chaque événement**

- Les listes doivent être conservées pendant 14 jours
- La liste comprend les éléments suivants :  
Nom, prénom et numéro de téléphone

### **Désigner une personne responsable**

- La personne responsable doit s'assurer du respect des conditions cadres en vigueur

# Concept de protection COVID-19

## Protocole des entraînements

1 seule équipe peut s'entraîner sur la même plage horaire

Utilisation des 2 vestiaires par équipe afin de limiter le nombre de personnes dans chaque vestiaire

Les joueurs se retrouvent au maximum à 7 personnes par vestiaire et 2 personnes dans la zone des douches

En arrivant au vestiaire, chaque personne est tenue de se désinfecter les mains avec de l'eau chaude et du savon

L'accès au local matériel est limité aux entraîneurs ; ils ont la possibilité de nommer une personne pour les aider

A la fin de chaque entraînement, le matériel est rassemblé puis rangé par l'entraîneur dans le local matériel

# Concept de protection COVID-19

## Charte entraîneur

- Je m'engage à respecter le concept de protection du club
- Je me soustris au protocole des entraînements
- Je définis un groupe fixe pour les activités de l'équipe
- Je m'engage à ne tolérer aucune présence supplémentaire lors d'un entraînement/match autre que les personnes mentionnées dans le groupe fixe
- J'établis la liste des participants pour chaque entraînement/match avec mention de la date
- Je m'engage à délimiter clairement les surfaces de jeu en respectant le principe de 10m<sup>2</sup> de surface d'entraînement par personne
- Je conserve la distance de sécurité de 2 mètres avec et entre les joueurs lors de l'explication des exercices
- En cas de symptôme, je ne participe pas à l'entraînement ou au match et reste à la maison
- En cas de déclaration de maladie d'un joueur ou de soi-même, j'en informe immédiatement le responsable COVID-19 ainsi que les membres du groupe

# Concept de protection COVID-19

## Charte joueur

- Je m'engage à respecter le concept de protection du club
- Je me soustris au protocole des entraînements
- J'évite tout contact avec les personnes et les salue verbalement
- Je me lave les mains à l'eau chaude et au savon à mon arrivée dans le vestiaire
- Je viens à l'entraînement avec ma gourde personnelle
- Je ne crache pas pendant la période d'entraînement
- En cas de symptôme, j'avertis immédiatement mon entraîneur et je prends un rendez-vous chez mon médecin

# Concept de protection COVID-19

## Responsable COVID-19

- Sur la base des directives de l'OFSP, il établit puis maintient à jour le concept de protection du club
- Il garantit le respect de toutes les directives mises en place
- Il peut confier le contrôle du respect des directives aux entraîneurs des équipes ou à d'autres personnes
- Pour chaque cas de maladie présentant les symptômes, il informe les instances dirigeantes du club ainsi que le propriétaire des installations
- Il organise une séance d'information avec les entraîneurs/responsables de club concernant le comportement correct à adopter
- Il communique aux joueurs les principes de base du concept de protection (comportement à respecter)
- En cas de manque de respect aux règles mises en place, il a l'autorité pour faire cesser toute activité

# Concept de protection COVID-19

## Buvette

- Hygiène des mains, se nettoyer régulièrement les mains
- Séparer les groupes de clients
- Garder la distance sociale de 1,5 mètre
- Aucun contact physique entre les personnes
- Nettoyage régulier et adéquat des surfaces et objets après leur utilisation
- Mise à disposition de poubelles, à vider régulièrement
- Aucun service à table, self-service en respectant le flux
- **Collecter les coordonnées des clients par groupe**